

COMITE SYNDICAL

REUNION DU JEUDI 7 FEVRIER 2013

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents:

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1er Vice Président), Monsieur Christian MUR (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (2ème Vice Président), Monsieur Georges-André PASTOR (Titulaire), Monsieur Emmanuel MOULIN (Titulaire), Monsieur Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Monsieur Alain PARMENTIER (Titulaire), Monsieur Bernard ROUSSET (Titulaire), Monsieur Grégory JOSEPH (Titulaire), Monsieur Victor LOPEZ (Suppléant), Monsieur Yves LECAUDEY (Titulaire), Monsieur Martial MIGNET (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUROUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Pierre GASNAULT (Suppléant), Monsieur Jean Michel LEAL (Titulaire), Monsieur Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jacky LAPORTE (Titulaire), Monsieur Jean BUNGERT (Titulaire), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Monsieur Walter GRUBER (Suppléant).

DÉLIBÉRATION N°20130207 002

Adhésion nouvelle Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais suite fusion

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20130207 002

Adhésion nouvelle Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais suite fusion

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Vu l'arrêté préfectoral en date de 14 décembre 2012 relatif à la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais.

La loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 porte l'objectif de refonte du paysage communal et intercommunal français. A cette fin, le Préfet met en œuvre cette loi dans le cadre d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).

Conformément à l'article 3 du SDCI de la Gironde, les communes suivantes ont été rattachées au 1er janvier 2013 à la Communauté de communes de la Juridiction de Saint-Emilion :

 Belves-de-Castillon, Gardegan-et-Tourtirac, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Philippe d'Aiguille et Sainte-Terre

Conformément à l'article 4 du SDCI de la Gironde, la commune de Saint-Cibard a été rattachée au 1er janvier 2013 à la Communauté de communes du Lussacais.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 14/12/2012, les Communautés de communes « élargies » de la Juridiction de Saint-Emilion et de la Communauté de communes du Lussacais ont fusionné à compter du 1er janvier 2013. Ce nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) prend la dénomination de Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais.

Il s'agit dès lors d'une nouvelle personne morale de droit public, et, à ce titre, cette fusion est considérée comme nécessitant une nouvelle adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique. Conformément à l'article 14 des statuts, cette demande d'adhésion est soumise au vote à la majorité du Comité Syndical.

Le montant de la nouvelle adhésion 2013 sera calculé en additionnant le montant 2012 des deux anciennes participations desdites Communautés de communes avec un ajustement en fonction du potentiel fiscal et du nombre d'habitants 2012 des deux Communautés de communes respectives.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs:

- de bien vouloir approuver l'adhésion de la Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais issue de la fusion de la Juridiction de Saint-Emilion et la Communauté de communes du Lussacais
- dit que le nombre total d'EPCI adhérents de Gironde Numérique se porte désormais à 42 membres. La liste est jointe à la présente délibération et fera l'objet d'une actualisation aux statuts du Syndicat Mixte.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20130207_002

Adhésion nouvelle Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais suite fusion

	Collectivité ou EPCI membres du Syndicat Mixte
1	CONSEIL GENERAL GIRONDE
1	CONSEIL GENERAL GIRONDE
2	CC de la Pointe du Médoc
3	CC Médullienne
4	CC Medoc Estuaire
5	CC Lacs Medocains
6	CC Cœur de Medoc
7	CC Centre Medoc
8	CC Sud Libournais
9	CC Pays Foyen
10	CC Grand Saint-Emillionnais
11	CALI
12	CC Brannais
13	CC Castillon Pujol
14	CC Canton de Fronsac
15	CC Captieux Grignols
16	CC Canton Villandrault
17	CC Bazadais
18	CC L'estuaire cton.St.Ciers/ G.
19	CC Cubzagais,
20	CC St.Savin
21	CC Bourg/Gironde
22	CC Canton Blaye CC Réolais
23	
25	CC Pays Sauveterrois
26	CC Monségurais CC Pays Pellegrue
27	CC Pays Penegrue CC Montesquieu
28	CC Pays Paroupian
29	CC Vallon de l'Artolie
30	CC secteur St. Loubes
31	CC Portes Entre Deux mers
32	CC Créonnais
33	CC Coteaux Bordelais
34	CC Coteaux Garonne
35	CC Targonnais
36	CC Val de l'Eyre
37	COBAN
38	COBAS
39	CC Pays de Langon
40	CC Canton Podensac
41	CC Pays d'Auros
42	CC Coteaux Macariens
43	CC Jalle-Eau-Bourde
44	Communauté Urbaine de Bordeaux (membre associé)
45	Région Aquitaine (membre associé)

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20130207_002

Adhésion nouvelle Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais suite fusion

Adopté à l'unanimité, Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Pour expédition conforme,

Détail du vote plural

	Délégués Conseil Général	Délégués EPCI	TOTAL
	5,25 voix / délégué	1 voix / délégué	
Membres présents	4	21	25
Suffrages exprimés	21	21	42
Votes pour	21	21	42
Votes contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0

La Présidente de séance